



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 MARS 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-03-DEL-047

OBJET :

**RESILIATION DU
MARCHE N°2023MT02
LOT N°1 POUR LE
TERRASSEMENT,
GENIE CIVIL, VOIRIE
ET RESEAUX DIVERS**

RAPPORTEUR :
M. Fabien TANTI

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:
33

NOMBRE DE VOTANTS: 33

Le 06 mars 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 27 FEVRIER 2024.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0



OBJET : RESILIATION DU MARCHE N°2023MT02 LOT N°1 POUR LE TERRASSEMENT, GENIE CIVIL, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-1 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2023-04-DEL-204 du 5 avril 2023,

VU la décision n°2023-08-DEC-256 du 9 août 2023 par laquelle le Maire a conclu un marché public pour le terrassement, génie civil, voirie et réseaux divers,

CONSIDERANT que suite aux différentes modifications de retrait de délégation de compétences de Monsieur le Maire, en 2023, une erreur matérielle s'est malheureusement glissée dans la rédaction de la délibération du 05 avril 2023 susvisé,

CONSIDERANT qu'il convient de résilier le LOT n°1 du marché de travaux de terrassement, génie civil, voiries et réseaux divers,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'**unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'APPROUVER la résiliation du LOT n°1 du marché de travaux de terrassement, génie civil, voiries et réseaux divers.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la résiliation ainsi que tout acte relatif à cette résiliation qui sera notifié à la société ATTP titulaire du lot n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

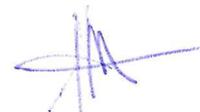
Pour extrait conforme.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Cédric AOUN

Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>